

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 02 juillet 2018

Ordre du jour :

- Modification des statuts de Territoire d’Energie Mayenne
- Aménagement de Centre-Bourg : Choix du cabinet d’architecture
- Dossier de candidature Mayenne Habitat
- Logement Maison d’Assistante Maternelles d’Epineux-le-Seguin : détermination du montant du loyer
- Reprise du VIVECO : transfert du bail des locaux d’habitation et commercial
- Contrat de travail :
 - Recrutement d’un agent saisonnier pour le service technique
 - Renouvellement du contrat pour besoin occasionnel ALSH

L’an deux mil dix-huit, le 02 juillet à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 juin, s’est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur COTTEREAU Michel, Maire

Etaient présents : M COTTEREAU Michel - Mmes RICORDEAU-MAILLET Martine - GUITTER Armelle - MM. RAGAIGNE Nicolas - DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel - MM. LEFLOCH Michel - LEROY Anthony - Mmes BLU Anne-Sophie - DALIVOUS Estelle - M JOUY Joël – Mme MIEUZE Géraldine – MM. SOUVESTRE Jean-François - DUBOIS Mickaël – Mme PIERRE-AUGUSTE Renée

Absentes excusées : Mmes GEORGET Jessica - SABIRON-NICOUX Catherine – HUET Daniel – POIRIER Jérôme – ROBLOT Ghislaine

Secrétaire de séance : DALIVOUS Estelle

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants :

Date d’affichage : 02 Juillet 2018

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 04 juin 2018.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l’unanimité.

➤ **Modification des statuts de Territoire d’Energie Mayenne**

M. le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d’énergie comme dans celui de l’organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente. Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts. Conformément aux dispositions visées à l’article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l’ensemble de ses adhérents, qui disposent d’un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer. Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical de TE53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité la modification des statuts de Territoire d'énergie Mayenne.

➤ **Aménagement du Centre-Bourg : choix du cabinet d'architecture**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des offres de maîtrise d'œuvre proposées suite à un appel à la concurrence lancée le 2 mai 2018 dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Bourg.

Compte tenu des critères de sélection d'offres, Monsieur Le Maire propose de retenir le bureau HOUET IE ASSOCIES – 95 avenue de la Libération à Saint-Berthevin (Mayenne) pour un montant de 62 775.00 € HT soit 75 330.00 € TTC.

➤ **Dossier de candidature Mayenne Habitat**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation de 5 immeubles locatifs, répartis sur 3 parcelles du lotissement « Le clos des Chênes », par Mayenne Habitat.

Monsieur Le Maire explique que, dans un premier temps, un dossier de candidature est déposé par la Commune de Val-du-Maine auprès du Comité d'engagement de Mayenne Habitat qui prend la décision de valider, ou non, le projet.

Le Conseil Municipal accepte la présentation du projet.

D'autre part, Monsieur Le Maire propose de réfléchir à un possible aménagement du centre du lotissement « Le clos de Chênes ».

➤ **Logement MAM d'Épineux le Seguin : détermination du montant du loyer**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, l'achèvement des travaux est prévu pour fin juillet. Les locaux pourront être aménagés durant le mois d'Août et l'ouverture de la MAM sera effective au 1^{er} septembre 2018.

Monsieur Le Maire propose que le loyer demandé aux assistantes maternelles soit progressif. Le loyer serait de 250 € au 1^{er} septembre 2018, 300 € au 1^{er} mars 2019, 350 € au 1^{er} septembre 2019, 400 € à compter 1^{er} mars 2020, loyer révisable au 1^{er} septembre de chaque année selon l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

Dans le cas où une troisième assistante maternelle rejoindrait la MAM, le loyer resterait progressif et irait jusqu'à un montant de 500 €.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal DONNE son accord.

➤ **Reprise VIVECO : transfert du bail des locaux d'habitation et commercial**

Monsieur Le Maire expose que le bail existant entre Mme QUEMENEUR et la Commune de Val-du-Maine est arrivé à échéance le 28 février 2017.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe qu'un compromis de vente du fond de commerce au profit de Mr et Mme PLUMEGEAU a été signé.

Ces derniers s'engagent à reprendre le bail commercial aux mêmes conditions que Mlle QUEMENEUR.

Une rencontre avec les futurs repreneurs a eu lieu en mairie le 2 juillet 2018.

La signature de l'acte de vente est prévue le 26 juillet 2018.

➤ **Contrats de travail**

○ **Emploi saisonnier service technique**

En raison de la charge de travail technique et des congés du personnel dudit service sur les Communes déléguées de Ballée et Epineux le Seguin, Monsieur le Maire propose de recruter un agent pendant 1 mois.

○ **Renouvellement du contrat pour besoin occasionnel ALSH**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Mme Peggy PATHOUOT arrive à échéance au 6 juillet 2018.

Compte tenu de l'arrêt prolongé de Mme Charlène LE BRETON, directrice du Centre de loisirs, Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat de Mme Peggy PATHOUOT du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE son accord.

➤ **Questions diverses et autres points abordés**

- Le Conseil municipal avait sollicité un nouveau schéma d'organisation des rythmes scolaires sur 4.5 jours.
Or celui-ci a été refusé par l'académie. De nouvelles propositions ont donc été étudiées.

Tenant compte des avis des enseignants et des parents d'élève, la proposition n°3 semble la plus adaptée à tous.

<u>1^{er} Proposition</u>		
TAP	PS/MS	Mercredi matin
	GS/CP	Mardi et Vendredi de 13h30 à 15h
	Primaire	De 15h30 à 16h30
<u>2^{ème} Proposition</u>		
TAP	GS/CP	De 15h30 à 16h30
	Primaire	De 15h30 à 16h30
	Maternelle	Mercredi matin
<u>3^{ème} Proposition</u>		
4 jours d'école		
Mercredi matin : activité périscolaire		

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition numéro 3 et de rebaptiser le temps d'accueil périscolaire actuellement intitulé T.A.P. en M.A.G. (= Mercredis d'Activités Gratuites).

- Monsieur le Maire informe que le logement locatif – 12 rue de la Nayère, actuellement loué par Mme PATOUHOT, sera libre au 31/08/2018. Des travaux de peinture et le changement de la VMC sont à prévoir.